

La dépêche du Linky n°9 - Castres et Tarn sud - Décembre 2017

Lettre d'information sur le Linky dans le Tarn sud. Partage libre et vivement recommandé !

Nous contacter : contact-stoplinskytarnsud@lists.riseup.net
stoplinskytarnsud.org
06 34 64 66 49 de 16h à 19h

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CASTRES



Jeudi 14 décembre, l'arrêté du Maire de Castres a été suspendu par un jugement du juge des référés du tribunal administratif de Toulouse.

Ça change quelque chose ? Pas vraiment.

L'Arrêté reste consultable ici :

<http://stoplinskytarnsud.org/wp-content/uploads/2017/11/2017-07-26-Arrêté-du-Maire-Castres.pdf>

L'Arrêté stipulait que la pose du nouveau compteur connecté Linky ne pouvait avoir lieu sans votre présence ou sans votre consentement. Ceci renforçait donc le choix laissé à chacun d'accepter ou refuser que son logement soit équipé d'un compteur connecté.

Sur le terrain cependant, les termes de l'Arrêté ont été régulièrement bafoués : poses en l'absence des habitants, poses malgré refus, poses sans prévenir quiconque... Donc concrètement sa suspension ne changera pas grand chose. Reste juste la crainte de l'usage médiatique tronqué et fallacieux qu'en fera vraisemblablement Enedis et LS Services.

Du point de vue du droit : **le Linky n'est pas rendu obligatoire par la loi. Donc le droit de chacun de choisir de voir son logement équipé ou non de ce compteur communicant reste intact !**

Avec ou sans Arrêté du Maire, si vous jugez ce projet irrecevable, refusez le compteur.

⇒ Il est toujours possible d'écrire à la Mairie pour informer de votre position.

Résumé du dossier au plan du droit administratif

Début septembre, Enedis et la Préfecture avaient émis un recours gracieux auprès du Maire de Castres lui demandant de retirer son arrêté. Courant octobre, le Maire avait répondu qu'il maintenait l'Arrêté. Le 17 novembre dernier, Enedis aurait émis un recours contentieux : attaque de l'Arrêté devant le tribunal administratif de Toulouse. Début décembre, la préfecture aurait fait une demande de jugement en référé, à laquelle Enedis semble s'être jointe par une requête en intervention. (Jugement en référé = jugement rapide en urgence sans étudier les arguments de fond. Enedis a toujours utilisé cette approche dans des contentieux qu'elle a déclaré avec d'autres communes. Nous ne sommes donc pas surpris par cette façon de faire).

Par suite, une audience s'est tenue jeudi 14 décembre au TA de Toulouse, et la juge a conclu à la suspension de l'Arrêté jusqu'à ce que son analyse sur le fond soit faite.

Les mots sont importants : suspension n'est pas annulation. L'annulation de l'Arrêté ne pourra être établie qu'à l'issue de la procédure au fond. Ou, au contraire, le jugement sur le fond pourrait confirmer que l'Arrêté est valable ! Une procédure administrative peut durer longtemps : jusqu'à 2 ans.

D'autre part, la Mairie pourrait décider de faire appel de la décision, ou prendre une motion, etc. Affaires à suivre.

REFUS DU LINKY



RAPPELS

1) Envoyer deux courriers :

- à Enedis : lettre de refus en recommandé avec accusé de réception
- à la Mairie : pour informer de votre avis
(modèles de lettres : stoplinkytarnsud.org ou nous contacter)

2) Puis agir chez vous :

Compteurs à l'extérieur du domicile (rue, jardin, parties communes d'immeubles) : indiquez sur votre compteur que vous refusez le remplacement par un Linky. Surveillez quand vous êtes là, et informez les voisins de votre avis pour qu'ils le défendent quand vous êtes absent.

Compteurs à l'intérieur du domicile : Au téléphone (société LS Services à qui Enedis sous-traite l'installation des Linky à Castres), refusez le remplacement du compteur et déclinez tout rendez-vous. Il est possible que l'interlocuteur soit insistant et use d'arguments musclés, douteux, peut-être en fait destinés à vous intimider.



PRÉCISIONS

Note sur la lettre à Enedis :

Malheureusement, l'envoi de cette lettre ne garantit pas que le compteur actuel sera respecté et laissé en place. En fait on peut même affirmer qu'Enedis n'en tient pas compte pour l'instant : les poseurs vous solliciteront quoi qu'il arrive. Mais si un jour Enedis doit rendre des comptes, ce sera peut-être sur la base des refus exprimés officiellement. Et ce courrier tient lieu de cela : refus prouvé, exprimé en bonne et due forme.

En attendant que cela soit entendu, et pour faire face à la démarche de poses forcées d'Enedis, il est plus que conseillé de protéger son compteur s'il est à l'extérieur (rue, jardin, parties communes d'un immeuble).

PLANNING DE POSE



NOUVEAU

Ce mois de décembre, des cartes du déploiement ont été transmises Par LS Services à la mairie de Castres. Youpi ! Oui mais voilà, hélas l'info est bien creuse : les zones définies sur les cartes sont très grandes et la logique géographique et temporelle (évolution zone par zone dans le temps) ne saute pas aux yeux. Bref : on ne pourra certainement pas vous renseigner sur ce qui est prévu dans les mois à venir, c'est loin d'être clair. (Objectivement, on n'est pas tellement surpris du vide d'information que représentent ces plannings, arrivés bien tard au demeurant.)

→ Les plannings sont consultables en mairie (voir le panneau d'affichage)

→ Surtout, continuez à nous informer quand vous recevez un courrier d'Enedis annonçant le Linky !

+

Des distributions de tracts ont lieu toutes les semaines, généralement les vendredi après-midi. Pour participer : 06 17 98 26 76 ou contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

INFORMATIONS SUR LES POSES / LS SERVICES



RAPPEL

Il semble que les installateurs de Linky ont été formés à convaincre pour que les poses aient lieu à tout prix. Ils ont avec eux un dossier (classeur) avec nombre d'arguments destinés à influencer/impressionner. De plus, certains agissent de façon très frontale voire agressive, et des poses ont lieu de force ou en l'absence des habitants.

→ Dites fermement que vous n'êtes pas en capacité d'accepter le remplacement de votre compteur car vous n'avez pas reçu les informations qui vous permettraient de le faire sereinement, et qu'**il est donc absolument hors de question qu'ils le changent**. Et demandez leur de partir. Et c'est tout : tout débat de fond - arguments des uns et des autres - serait probablement de l'énergie et du temps perdu, pour eux comme pour vous.

→ Si des propos intimidants ou menaçants sont employés, que vous ressentez qu'on fait pression sur vous et que vous ne vous sentez pas en sécurité, appelez la police municipale (05 63 71 58 55 - 05 63 71 58 51) ou la police nationale (17) pour qu'ils viennent mettre un terme à la situation. Certes l'Arrêté du Maire n'est plus en application, mais vous avez le droit d'être protégé si on vous maltraite !

Nous signalions déjà par le passé deux formes d'abus de la part de certains poseurs :

- Certains font des démonstrations de force en arrachant les papiers mis sur les compteurs. Tenez bon, remettez les papiers, et faites connaître la situation (prévenez-nous).

- Les poseurs utilisaient déjà par le passé une lettre de la Mairie mentionnant que la pose des Linky à Castres n'est ni interdite ni suspendue, vraisemblablement une copie de la lettre que la Mairie avait répondu à Enedis lors du recours gracieux. Si ce que cette lettre indique est exact (à Castres, la pose n'est « ni interdite, ni suspendue »), son utilisation par les poseurs était en revanche tout à fait abusive : lettre brandie devant les personnes qui refusent : « *Vous voyez, j'ai le droit de poser le compteur !* ». Il y a fort à parier que l'argument sur la suspension de l'Arrêté soit maintenant beaucoup mis en avant par les poseurs. Mais au fond la suspension ne change rien : il n'y a pas d'obligation légale à être équipé d'un Linky, donc vous pouvez le refuser.

Protégez vos compteurs extérieurs !

COLLECTE DE TÉMOIGNAGES



RAPPEL

NOUS RECUEILLONS LES TÉMOIGNAGES DES PERSONNES FAISANT FACE AUX SITUATIONS SUIVANTES :

- harcèlement téléphonique pour prise de rdv, insistance, propos intimidants, etc.
- difficultés à faire respecter votre refus par les poseurs (menaces, intimidations, mensonges) ;
- pose forcée : vous avez fini par accepter car les propos qui vous ont été tenus vous ont fait peur ;
- pose sans avoir été prévenu alors que vous étiez chez vous (vous avez simplement remarqué une coupure de courant) ;
- pose en votre absence même si rien d'affiché sur le compteur ;
- pose en votre absence malgré le refus affiché sur le compteur.

L'Arrêté est suspendu, mais toutes ces poses sont toujours des actions inacceptables et que nous continuons à enregistrer. Écrivez vos témoignages ! Et encouragez ceux qui hésitent à le faire, c'est très important.

Décrivez ce qui s'est passé, avec vos mots à vous, et même en 5 lignes : tous les témoignages comptent. Vous pouvez témoigner de ce qui est arrivé au sujet de votre propre compteur, mais aussi de faits dont vous avez été témoin au sujet du compteur d'un autre (voisin par exemple).

→ **Le formulaire de témoignage est à votre disposition :**

- en version papier pendant les réunions à la Maison des associations de Castres
- en version électronique :

http://stopleftytarnsud.org/wp-content/uploads/2017/12/Cerfa_11527-02_Témoignage.pdf

→ **Retour des formulaires complétés :**

- Lors des réunions à la Maison des associations, place du 1^{er} mai, Castres
- Par courrier à : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres
- En le scannant et l'envoyant à : contact-stopleftytarnsud@lists.riseup.net

Renseignements sur les témoignages : 06 64 87 70 57 et 06 58 13 46 29

PROTECTION DES COMPTEURS

[suite de la dépêche précédente]



Devant la non-prise en compte des refus individuels par Enedis,
Devant les méthodes employées par les installateurs : mensonges, menaces, poses sans prévenir, poses en l'absence des habitants ou malgré refus,

Et devant le fait que certains compteurs sont changés avant même réception du courrier Enedis censé en informer (vu notamment dans les immeubles : quelques personnes seulement ont reçu le courrier, les autres pas encore ; lorsque le poseur passe tous les compteurs sont changés),

⇒ **Nous suggérons fortement de protéger les compteurs extérieurs (= sur la rue, dans les jardins, dans les parties communes d'immeubles).**

Exemples de barricadages : voir la dépêche précédente (n°8) sur stopleftytarnsud.org.

Savoir : lorsque l'on barricade son compteur, les poseurs prennent parfois des photos et peuvent porter des menaces verbales de « sanctions à venir ».

Ce qui se passe ensuite : on reçoit une lettre recommandée d'Enedis, qui oscille entre « On souhaite retrouver votre confiance » et « Retirez vos protections sous peine de poursuites ». Un savant mélange.

Pour autant, pas de panique : personne, nulle part en France, n'a eu à faire à des poursuites. Il semble donc que les arguments avancés par Enedis ne sont pas avérés, et qu'il s'agit de tentatives d'intimidation.

→ **Nous recommandons de répondre à Enedis avec une lettre en RAR : modèle à disposition sur stopleftytarnsud.org**

VIGILANCE DÉMARCHAGE LOUCHE



Nous avons reçu plusieurs témoignages de personnes ayant eu la visite de démarcheurs sur le sujet de l'énergie. Les personnes se disent d'Enedis, Engie, EDF ou autre, et

proposent parfois un nouveau contrat, ou de « regarder ensemble votre facture ». Nous ne savons pas si ces démarchages sont véritables, ou des tentatives de fraude/escroquerie. En tout cas il est décrit des comportements étranges voire agressifs à très agressifs (insultes).

La police, questionnée sur le sujet, nous a dit que si le cas se présentait, il était possible d'appeler le 17 afin qu'un contrôle d'identité soit fait pour savoir si ce sont de vrais représentants.

LE CAS INTÉRESSANT DE LA FIN DE L'ANNÉE



Mercredi 6 décembre 2017 à 16h30, un installateur de Linky entre dans le jardin d'une habitante de Castres dans l'objectif de poser un Linky sur un des deux logements de la propriété. Alors qu'un refus avait été exprimé sur le sujet, et qu'il avait été répondu « nous enregistrons votre refus », l'installateur se lance, un peu précipitamment peut-être, dans le démontage du compteur.

L'arrivée de la propriétaire stoppe l'action de remonter un Linky en lieu et place du compteur précédent : elle refuse catégoriquement cette possibilité.

Les choses se tendent, les voisins préviennent le collectif pour venir au soutien du choix de l'habitante, le chef de l'équipe des poseurs arrive, la police nationale intervient également car l'ambiance est détestable.

Le poseur explique qu'il n'est pas compétent pour remonter le compteur déposé, qu'il ne peut pas faire cette opération, et les nombreux appels à Enedis passés par les personnes présentes n'offrent aucune issue.

C'est une situation de blocus qui est alors installée, car de part l'accès étroit au logement, le véhicule du poseur est bloqué par les autres véhicules arrivés ensuite.

De ce fait, et devant l'exigence de remettre l'électricité dans le logement sans Linky, le personnel de LS Services propose la solution d'installer un module de raccordement : un petit boîtier permettant le raccordement au réseau, qui n'est pas un compteur.

Le courant est rétabli, il est alors 20h30.

Enedis prend le relais le lendemain et un rdv est fixé au mardi 12 décembre à 17h00. Au téléphone, au moment de vouloir s'assurer qu'il s'agit bien d'un rdv pour venir poser un compteur traditionnel, il est répondu que l'agent viendra « *pour discuter* ».

Mardi 12 décembre à 17h00, le responsable territorial du déploiement du Linky est sur place pour entendre les raisons du refus du Linky. Après quelques discussions, un appel à un technicien Enedis est passé pour venir poser le compteur conventionnel prévu.

Retenir : c'est une première, qui prouve que, si les installateurs de Linky ne peuvent en effet pas ré-installer un compteur classique une fois celui-ci déposé, il y a pourtant des solutions !

Si vous vous trouvez face à une action de démontage de compteur en cours, tenez bon car tout n'est pas perdu : refusez catégoriquement qu'ils posent un Linky, exigez qu'ils installent un module de raccordement, puis Enedis viendra poser un compteur classique.



Le module de raccordement posé mercredi 6 décembre.

CHANGEMENT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EDF



Depuis octobre, les abonnés EDF ont reçu un courrier indiquant la modification des conditions générales de vente (CGV) de leur contrat de fourniture d'électricité (ces dernières indiquent que le client s'engage à accepter la pose de Linky), mentionnant par ailleurs un délai de trois mois pour éventuellement les dénoncer.

Beaucoup de gens se sont demandé quelle réaction adopter, et le sujet était en attente d'une analyse juridique.

Nous avons reçu deux avis de différents juristes. Ils sont unanimes pour dire que cette clause dans les CGV (acceptation de la pose de Linky) est abusive et n'est donc pas valable juridiquement. Par contre, les avis diffèrent quant aux suites à donner : selon le premier il n'est pas nécessaire de réagir puisqu'EDF ne pourra pas se prévaloir de cette clause ; selon le second, il est mieux d'envoyer une lettre de réponse.

Au sein de l'équipe active du collectif, nous sommes plutôt d'avis d'encourager à répondre à EDF.

Un modèle de cette lettre est disponible sur stoplinkytarnsud.org, ou envoi par email.

RASSEMBLEMENT - MANIF FIN JANVIER



En préparation : rassemblement-manif contre le programme Linky national et sa déclinaison locale, les poses en cours à Castres.

**Ce sera fin janvier, autour du 20 probablement,
et pendant le temps de midi, de 11h à 14h.
Détails à venir en tout début d'année 2018.**

- Objectifs :
- rendre le sujet visible pour informer la population,
 - mettre Enedis face à la réalité des poses forcées,
 - leur demander la fin express des méthodes employées.

LE LINKY À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Il est très intéressant de voir comment les instances nationales essayent de gérer le « cas Linky » qui commence sans doute à les dépasser...

Le 22 novembre 2017, quatre collectifs « tirés au sort » (?!) reçoivent ce mail d'une administratrice de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale :

« Je vous contacte au sujet de tables rondes sur les compteurs intelligents Linky et Gazpar organisées à l'Assemblée nationale, conjointement par la commission des affaires économiques et par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), le 14 décembre 2017 au matin. Une des tables rondes vise à faire état des différents travaux réalisés ces dernières années sur les effets sanitaires des compteurs intelligents. Elle cherche également à comprendre la persistance d'un fort mouvement d'opposition à Linky au nom de la santé du citoyen. Les parlementaires souhaiteraient la présence d'un représentant du collectif Stop Linky à cette table ronde, si vous en êtes d'accord. Y participeraient également Enedis, l'Anses ainsi qu'un sociologue. Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire. »

Depuis deux ans qu'une révolte inédite enflé en France et que partout éclate le refus des compteurs communicants - à la surprise des technocrates qui avaient tout planifié - après des centaines de créations de collectifs, des dizaines de milliers de tracts et de signatures sur des pétitions, des manifestations, interventions en conseil municipal, actions en justice, réunions publiques, ateliers de bricolage pour empêcher la pose des mouchards connectés (Linky, Gazpar, eau), on aurait pu se dire « *Ca y est, ils nous écoutent !* ».

Oui mais voilà, renseignements pris, il se confirme qu'un représentant du mouvement anti-Linky est convié :

- à la seule table ronde portant sur les aspects sanitaires tandis que d'autres réunions sont prévues sur le modèle économique et sur la protection des données ;
- et que son temps de parole sera de 4 minutes (!!)... sur 3h30 que durera la table ronde.

Il apparaît alors clair que ces tables rondes sont en fait - et après que la grande machine ait tenté la persuasion, la « la pédagogie », puis la ruse et l'intimidation, les menaces, le harcèlement, la violence - l'outil ultime pour imposer le Linky par le « dialogue avec le peuple ».

Comme vu dans bien d'autres dossiers pilotés par l'État ou par l'industrie (nucléaire, OGM, nanotechnologies, pharmaceutique, ...), quand ça coince, alors il reste la possibilité de la manipulation : « Faire participer pour faire accepter ». C'est le coup du « débat » une fois les décisions imposées : inviter les refusants à la table des discussions (créée pour l'occasion) pour ensuite pouvoir clamer haut et fort que le dialogue a eu lieu, que la confiance est revenue, et que le déploiement du Linky, dorénavant concerté et serein, peut se poursuivre.

C'est la sociologie de l'acceptabilité, ce sont les « procédures participatives » telles qu'expliquées par Jacques Testart (auteur de *À qui profitent les OGM*, CNRS, 2013, et président de la Fondation Sciences Citoyennes) :

« Ces dernières années ont vu la multiplication de « procédures participatives » pour recueillir l'avis de la population sur des technologies controversées. Il faut s'entendre sur ce que signifie participation des citoyens.

Pour nombre de décideurs, et principalement des élus, la participation du public se réduit à l'information (on peut poser des questions à ceux qui savent) et ne dépasse pas la concertation (on peut échanger des avis avec ceux qui décident). La procédure lancée par le pouvoir (débat public, jury citoyens...) apparaît alors comme un leurre pseudo démocratique pour valider une décision déjà prise. »

Au lieu donc de se dire « *Ils nous donnent la parole, bon ce n'est pas grand-chose mais on y va quand même !* », l'ensemble des collectifs de France a pris la décision opposée : boycotter l'invitation.

Une personne supposée « représentante » du mouvement anti-Linky s'est cependant rendue à la table ronde sur les aspects sanitaires (générant des débats et doutes sérieux sur le pourquoi de cette décision au sein du mouvement Stop Linky, puisque par ailleurs tout le monde s'accordait sur le boycott), et (comme prévu?) a été chaleureusement remerciée de sa collaboration et pour avoir contribué à "rétablir la confiance".

Les tables rondes ont en tout cas eu lieu. Ici de quoi aller les regarder :

https://drive.google.com/drive/folders/1MBjNVnBtev3f_hWJu2bfZ97OL12Sjz1U

Intro 8' / Débat 1 modèle économique 1:12 / Débat 2 santé 1:18 / Débat 3 données 1:08

On pourra retenir :

- le discours de désinformation, de la part des représentants de l'Anses et d'Enedis, auquel on pouvait s'attendre ;
- l'intervention de la sociologue, plus nuancé ;
- des interventions intéressantes de l'association La quadrature du net au sujet des données personnelles ;
- la déclaration de Bernard Lassus : "*J'ai bien entendu l'aspect "pose forcée" [...] J'avoue que je n'adhère pas à ce vocabulaire...*" (Tout se passerait donc de façon pacifique et dans le respect de chacun ?!)
- plusieurs interventions qui ne parlaient plus de compteur mais de capteur ;

- le fait que, dans aucune des séances il n'a été question de droit (ce sujet a savamment été non abordé/écarté alors qu'une question centrale de ce dossier Linky est toujours la suivante :un organisme peut-il imposer, dans la sphère privée, un capteur - en plus non dé-connectable ?!)

Savoir que c'est une guerre de la communication qui s'annonce ; la désinformation va aller bon train. Nous allons vivre dans les semaines et mois à venir, une immense tentative de n+1ième manipulation, à laquelle tous les médias vont vraisemblablement participer.

Savoir également qu'il semble s'annoncer une vaste campagne sur l'aspect santé. « On » commence à faire appel au monde médical pour "rassurer" la population :

https://www.jim.fr/medecin/jimplus/e-docs/faut_il_avoir_peur_de_linky__168966/document_edito.phtml

<http://www.allo-medecins.fr/actualite/sante-publique/13122017,linky-et-electrosensibilite-le-corps-medical-prend-la-parole,1490.html>

... Tout comme à une époque on payait des médecins pour rassurer sur la cigarette.

Plus que jamais, sur ce que relaient les médias : gardez votre sens critique.

=====

Enfin, un joli texte de l'association grenobloise « Pièces et main d'oeuvre », écrit en réponse à l'organisation de ces tables rondes par l'Assemblée nationale :

« Merci, mais non merci. Nous ne participerons pas à la table ronde à laquelle vous ne nous avez pas conviés. Si des parlementaires s'interrogent soudain sur les raisons de notre refus, qu'ils lisent les dizaines de textes, enquêtes, tracts et communiqués rédigés depuis deux ans par les habitants de leurs « territoires », comme ils disent, et qu'ils étaient censés écouter et représenter.

Ce n'est pas faute d'avoir rabâché que nous voulions rester maîtres de nos vies, que nous n'accepterions pas le transfert de notre libre arbitre à des machines. Vos prétendues garanties d'innocuité des dispositifs techniques et de confidentialité des données pillées ne rendront jamais les compteurs communicants compatibles avec une vie libre et humaine.

Ni « smart city » ni « dématérialisation », nous voulons un monde avec contact. Si les parlementaires avaient voulu comprendre notre refus, ils auraient pu nous parler en face, dans chaque circonscription, où nous manifestons depuis deux ans. Vos tables rondes tardives et parcellaires sont vaines et indécentes.

[...]

Nous ne voulons pas plus de vos experts et de leur expertise.

Décider quelle vie nous voulons n'est pas un problème technique, mais politique. Nous n'avons que faire de vos mesures d'exposition aux champs électromagnétiques, de vos dispositifs d'anonymisation des données, de vos études, de vos normes et de vos seuils.

Nous ne voulons ni d'un compteur connecté sain, ni d'un compteur connecté discret. Nous ne voulons pas plus de compteur connecté que de quincaillerie connectée dans nos maisons, de ville « intelligente » ou d'une existence pilotée par le « big data ». Nous sommes les experts de nos propres vies. Nous contestons à l'Etat le droit de nous imposer un objet connecté chez nous, de nous forcer à vivre dans des « smart cities » déshumanisées et automatisées, de faire de nos données une marchandise - de rendre impossible notre vie humaine.

Pour tous ces motifs, nous poursuivrons notre mouvement de refus avec la persévérance que les parlementaires lui reconnaissent. Nous élargirons et approfondirons notre réflexion et notre critique, avec les habitants de nos métropoles et de nos villages. Nous prenons bonne note de l'inquiétude des élus, et nous nous emploierons à la justifier toujours plus, à notre manière : libre et humaine. »

INTERNET : stoplinkyarnsud.org

Le site internet se remplit peu à peu. S'y trouvent :

- des informations de fond sur le Linky, pour connaître son sujet et impressionner au repas de famille de Noël, :)
- des modèles de lettres pour tous les cas de figures ou presque,
- des notices pratiques pour les particuliers et les municipalités,

Pour tout ce qui manquerait : contact-stoplinkyarnsud@lists.riseup.net

LE LINKY AILLEURS



Sujet sur le Linky au JT de 20H de France 2 du 13 décembre (4 min) :

https://mobile.francetvinfo.fr/economie/conso-polemique-autour-des-nouveaux-compteurs-electriques_2513547.html

Citation du Maire de Yerres :

« On ne peut pas rentrer chez les gens n'importe comment, comme on veut, on ne peut pas casser les cadenas quand les gens ont fait savoir eux-mêmes qu'ils refusaient l'installation d'un compteur... On ne peut pas faire ça. Il y a des méthodes inexcusables. »

Revue de presse de France Inter du 27/11 : les compteurs Linky qui prennent feu (3 min) :

<https://www.franceinter.fr/emissions/la-revue-de-presse/la-revue-de-presse-27-novembre-2017>

Témoignage qui résume très bien les méthodes de pose forcée du Linky (12 min) :

<https://www.youtube.com/watch?v=u0KkwxjYVeI>

→ Pour des articles de presse, voir sur stoplinkyarnsud.org

Et quelques chiffres :

- 36% des Français se disent défavorables à l'installation de compteurs communicants // Sondage sur un panel de 1500 foyers français : <http://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2017/11/lettre-mediateurn29.pdf>
- 454 communes se sont exprimées sur le Linky (vœu, délibération, arrêté,..) sur 4200 communes concernées par le déploiement à ce jour, soit 10,8%.
454 communes source : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>
4200 communes source : <http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/le-deploiement-du-compteur-linky-accelere-malgre-les-frondes-locales-1316144.html>
- "Faites vous confiance au compteur Linky ?" Oui 20% / Non 69% / Ne sait pas 11% // Sondage dans Le Progrès du 13 décembre 2017
<http://www.leprogres.fr/actualite/2017/12/13/faites-vous-confiance-au-compteur-linky>

TOUT SAVOIR SUR LE LINKY

NOUVEAU

Une vidéo à l'initiative de Stéphane Lhomme (1h12) : <https://youtu.be/7W41yI5MMgg>
Vidéo pour toutes et tous : elle est interprétée en langage des signes et sous-titrée.

PR BELPOMME

NOUVEAU

Information relayée par legeneraliste.fr le 18 décembre : Le Pr Dominique Belpomme, médecin bien connu du milieu des électro-hypersensibles, dans le collimateur des institutions. C'est triste à dire, mais hélas on n'est pas complètement surpris.

https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2017/12/18/un-medecin-poursuivi-par-lordre-pour-ses-methodes-de-diagnostic-de-lelectrohypersensibilite_313154

Un médecin poursuivi par l'Ordre pour ses méthodes de diagnostic de l'électrohypersensibilité

« Le Pr Dominique Belpomme, cancérologue parisien, qui se bat pour la reconnaissance de l'électrohypersensibilité (EHS) en tant que pathologie, est visé par une procédure disciplinaire de l'Ordre des médecins.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a déposé une plainte contre le praticien devant la chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France pour deux motifs liés à ses activités de diagnostic de l'électrohypersensibilité. L'information révélée par l'Agence de presse médicale (APM) a été confirmée par l'Ordre au Généraliste.

L'ancien chef de l'unité d'oncologie médicale à l'hôpital Boucicaut et fondateur et président de l'Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse (ARTAC), affirmait dans une étude avoir trouvé les critères permettant de diagnostiquer ce syndrome, qui n'est pas

reconnu comme tel par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Lors d'une consultation hebdomadaire à la clinique Allera-Labrouste à Paris, le praticien délivre des certificats médicaux attestant d'un « syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (Sicem) ». Le directeur du service des études médicales d'EDF a alerté l'Ordre, car de nombreux clients présentaient des certificats du Pr Belpomme pour contester l'installation du nouveau compteur Linky. Ces certificats étaient établis selon le même modèle, les mêmes termes, seuls les noms changeaient. Le CNOM reproche donc au Pr Belpomme une « absence d'individualisation du diagnostic et de prise en compte de la personnalité de chaque patient ».

Un examen diagnostic à 250 euros

L'autre motif de la plainte porte sur l'un des examens de diagnostic effectué par le Pr Belpomme : « l'encéphaloscanner ». Cet examen par ultrasons, utilisé justement pour repérer une électrosensibilité, n'a jamais fait l'objet d'une publication dans la littérature scientifique et ne fait pas partie de la nomenclature. Il est reproché au Pr Belpomme d'avoir adressé ses patients auprès du seul cabinet d'imagerie parisienne réalisant cet examen, facturé 250 euros, non remboursé, précise l'APM. C'est la Direction générale de la santé, qui aurait alerté l'Ordre sur ce point. Cette fois-ci la plainte porte sur les dispositions du code de déontologie qui impose au médecin d'« élaborer son diagnostic avec soin, et de donner au patient des soins consciencieux et fondés sur les données acquises de la science, en s'interdisant tout recours à un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé » »

... Celui qui dit la vérité doit être exécuté ?

Ce qui est important et majeur, et surtout révélateur, est sûrement l'origine de l'affaire : « **Le directeur du service des études médicales d'EDF a alerté l'Ordre, car de nombreux clients présentaient des certificats du Pr Belpomme pour contester l'installation du nouveau compteur Linky.** »

Oui, des médecins gravitent dans les milieux industriels, avec peut-être certaines bonnes raisons. Le Pr Belpomme serait pour certains une sorte d'icône à abattre que ce ne serait pas surprenant.

Le signe qui est envoyé est destiné à tous les médecins généralistes et autres spécialistes qui seraient tentés de s'intéresser au sujet de l'électro-hypersensibilité : « Circulez, y'a rien à voir... »

UNE PÉTITION ?



Ci-dessous le lien vers une pétition pour un moratoire sur le déploiement des compteurs Linky, car comme le dit Robin des Toits (et d'autres) : aucun filtre ne sera jamais la solution au déploiement du Linky (qui contient par ailleurs bien d'autres problématiques que la seule question sanitaire). La seule solution valable, c'est son arrêt pur et simple.

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/moratoire-mettant-immédiatement-fin-déploiement-compteurs/33666>

LINKY : AIDE POUR INFORMATION À DESTINATION DES ÉCOLES DE CASTRES



Des Linky ont d'ores et déjà commencé à être posés dans des établissements scolaires de Castres. Pourtant, c'est bien dans ce genre de lieu qu'on peine le plus à percevoir le bénéfice d'un compteur communicant... mais aussi le genre de lieu où l'on jugerait le plus raisonnable d'appliquer certaines mesures de précaution relatives à la question sanitaire.

Nous avons besoin d'aide pour informer **les écoles**.
Pour nous aider : contact-stoplinkytarnsud.org. Merci !

LE « CHAPEAU »

Rien de problématique à signaler du côté du chapeau. Nous avons toujours de quoi imprimer tracts, dossiers d'informations, etc. Rdv en 2018 pour la suite.

Mais pour ceux qui voudraient envoyer un « soutien de Noël » :

Chèques possibles à l'ordre de « Confluences 81 » avec envoi à Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres.

(Nous sommes un collectif, pas une association, donc pas de chèque possible directement à notre nom. Notre compta est assurée par Confluences 81 qui nous dédie une sous-comptabilité à part. Pensez à indiquer dans l'envoi "Pour le collectif Linky".)

BILAN 2017

- 1 rencontre avec le Maire de Castres
- 1 rencontre avec le Maire de Labruguière
- 1 rencontre avec le SDET
- 2 rencontres avec des députés
- 3 rencontres avec des avocats
- 12 témoignages collectés
- +de 15 réunions d'information et permanences à Castres, et des réunions à Lautrec, Roquecourbe, ...
- 15 démarches auprès d'agences immobilières et syndicats
- des milliers de tracts imprimés et distribués
- et des centaines d'appels et emails reçus.

AGENDA

Pour 2017 c'est terminé. Les rdv de début 2018 ci-dessous.

RÉUNIONS D'INFORMATION

Conférence de présentation du Linky
Questions-réponses
Signature de la pétition
Collecte de témoignages

JEUDI 18 JANVIER
à 18h00

MERCREDI 31 JANVIER
à 20h00

MARDI 13 FÉVRIER
à 18h00

PERMANENCES

Aide individuelle
Aide pour les lettres à Enedis et à la Mairie
Signature de la pétition
Collecte de témoignages

MARDI 9 JANVIER
de 16h00 à 18h00

MARDI 23 JANVIER
de 16h00 à 18h00

MARDI 6 FÉVRIER
de 16h00 à 18h00

Ces réunions et permanences ont lieu
à la maison des associations de Castres, place du 1^{er} mai.

**+ RASSEMBLEMENT-MANIF FIN JANVIER
DÉTAILS À VENIR EN DÉBUT D'ANNÉE**

Collectif Stop Linky Tarn sud

Renseignements : 06 34 64 66 49 de 16h à 19h

Urgence pose (uniquement) : 06 17 98 26 76
06 15 09 79 57
06 64 87 70 57

Email : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

Web : stoplinkytarnsud.org

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. » - Henri Bergson